



Janvier 2024 *Bonne Année*

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	1	2	3	4	5	6
7	8 Réunion du conseil 19h Recyclage <i>Bonne fête Vanessa H. et Micah L!</i>	9 <i>Bonne fête Robert C!</i>	10	11	12 Ordures	13
14	15	16	17	18 <i>Bonne Fête Jean M!</i>	19	20
21	22 Recyclage <i>Bonne Fête Jordan L!</i>	23 <i>Bonne Fête Susan L et Peggy S!</i>	24	25	26 Ordures	27
28	29 <i>Bonne fête Brenda S!</i>	30	31	La distribution de ce bulletin est commanditée par : A&R Décorations 166, Route 299 Cascapédia-St-Jules (Québec) G0C 1T0 Téléphone: (418) 392-4686		

Bureau fermé

L'Hôtel de ville est fermé le 1-2-3 janvier, de retour le 4 janvier à 8h.

Décorations A&R

A&R Décorations souhaite à tous une année 2024 heureuse, en santé et prospère !

Avis public

Voici les dates des séances du conseil pour 2024

Le 8 janvier 2024 55 Gallagher à 19h30	Le 2 juillet 2024 55 Gallagher à 19h30
Le 5 février 2024 55 Gallagher à 19h30	Le 5 août 2024 55 Gallagher à 19h30
Le 4 mars 2024 55 Gallagher à 19h30	Le 3 septembre 2024 55 Gallagher à 19h30
Le 2 avril 2024 55 Gallagher à 19h30	Le 1e octobre 2024 55 Gallagher à 19h30
Le 6 mai 2024 55 Gallagher à 19h30	Le 4 novembre 2024 55 Gallagher à 19h30
Le 3 juin 2024 55 Gallagher à 19h30	Le 2 décembre 2024 55 Gallagher à 19h30

Branche 172 de la Légion royale canadienne

Les fléchettes débiteront le 5 janvier, tous les vendredis soir à 19h.

Les activités sociales sont tous les dimanches à 13h dès le 7 janvier.

Dame de pique à partir du 10 janvier.

L'assemblée générale se tiendra le 20 janvier à 13h.

Soirée d'humour ! La Légion organise une soirée d'humour le 27 janvier au centre communautaire. Les détails seront publiés sur Facebook.

Tous sont les bienvenues. Merci pour votre support et Bonne Année.

Bacs à déchets et de recyclage au Centre communautaire

Le conteneur à déchets à l'arrière du centre communautaire ne doit être utilisé que si vous avez des déchets ménagers supplémentaires qui ne rentrent pas dans votre bac. Le bac de recyclage est destiné aux gros cartons qui ne rentrent pas dans votre bac domestique, il n'est pas destiné aux déchets. Veuillez garder la zone propre et sachez qu'il y a des caméras de sécurité. Merci.

Les gens qui marchent le soir

Il est fortement recommandé de porter un vêtement réfléchissant ou une lampe de poche lorsque vous marchez le soir. Il en va de votre sécurité et de celle de tous les usagers de la route. Merci.

Festival d'automne 2023

Le Festival d'automne 2023 a permis d'amasser un total de 14 448,09\$. Grâce à l'argent récolté, nous avons pu faire un don à plusieurs groupes locaux à but non lucratif, notamment Les pompiers volontaire de Cascapédia-St-Jules, le Club des aigles, le Comité d'aide mutuel, les cadets de New Richmond, le Club des 50 ans et Plus, l'institut des femmes, One Hope Canada et le fond d'activités récréatives. Le festival d'automne fera une commandite à l'équipe féminine de softball pour un tournoi de la saison 2024. Merci à tous ceux qui sont venus et ont fait du festival un succès.

Cours d'exercices

La municipalité de Cascapédia-St-Jules offrira des cours d'exercices au Centre communautaire. Tous les cours seront dirigés virtuellement et une grande variété de cours de conditionnement physique sera offerte. Les membres de la communauté sont invités à s'inscrire à ces cours pour seulement 10\$/mois. L'horaire des entraînements sera affiché sur la page Facebook loisirs. Pour plus d'informations, contactez Miranda Willett au 581-886-8531.

Règlement #23-07

Article 1

Le taux de la taxe foncière général est fixé à 0.55\$/100.00\$ pour l'année 2024 conformément au rôle d'évaluation en vigueur le 1e janvier 2024.

Article 2

Tarification pour les ordures comme ce qui suit :

Maison occupée 6 mois ou plus de l'année	165.00\$
Commerce locale	190.00\$
Maison occupée moins de 6 mois de l'année	100.00\$

Article 3

Tarification pour le recyclage

Maison occupée 6 mois ou plus de l'année	60.00\$
Commercial locale	65.00\$
Maison occupée moins de 6 mois de l'année	40.00\$

Article 4

Le taux d'intérêt s'applique à toutes taxes, compensations, permis ou créances dues à la municipalité est désormais fixé à 12% par année. Est chargé par méthode variable, à compter du 1er janvier 2024.

Article 5

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Le présent règlement a été adopté le 11 décembre 2023.

Ashley Milligan, maire Susan Legouffe, Directrice générale